



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil, lors de la séance spéciale tenue le 13 décembre 2011, a adopté le Règlement numéro 10510-2011 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2012.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22^e jour de décembre 2011.

Jacques Arsenault
Greffier